



**ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
PASSAGE ANCIENNE POSTE - RUE DU COMMERCE -RUE D'HERMY**

ARRÊTÉ N° 2023_018

Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée le 6 avril 2023 par Brigade de gendarmerie de Marignier – sise 45 rue des Poirier – 74970 MARIGNIER,

Considérant que pour assurer la sécurité publique dans le cadre du déroulement d'une enquête judiciaire il y a lieu de réglementer la circulation des rues suivantes : Passage de l'Ancienne Poste, rue du Commerce, rue d'Hermy (portion comprise entre la rue de la Fruitière jusqu'à l'embranchement du chemin du Mont).

A R R Ê T E

Article 1 : le 6 avril 2023 de 13h à 23h59, la circulation sera interdite dans les rues et portion susmentionnées, sauf aux véhicules de transport scolaire.

Article 2 : la signalisation nécessaire sera mise en place par la Brigade de gendarmerie de Marignier.

Article 3 : le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur aux emplacements concernés par les services de la gendarmerie de Marignier.

Article 4 : les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de la Brigade de gendarmerie de Marignier, de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

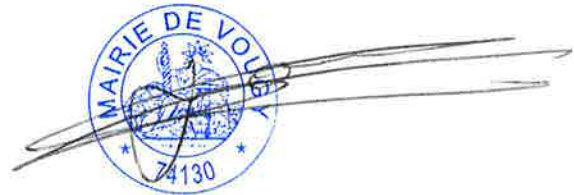
Article 5 : Monsieur le Maire de Vougy , Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières

- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz
- Proxim iTi chargé du transport scolaire

Fait à Vougy, le 06/04/2023

Le Maire



Yves MASSAROTTI